

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	24
Nombre de conseillers absents :	3
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	2
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	29 mars 2024
Date d'affichage :	29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h46), LE GALL Maël (18h14), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé (18h14), ANTHOINE Julien (18h02), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, GOURHANT Pierrick (18h58), DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, PIRON Valentina, THEFO Laurence

Procurations : PIRON Valentina à BODEVEUR David, THEFO Laurence à LE DRET STEUNOU Christelle

Secrétaire de séance : LE HERVÉ Thomas

N°2024/43

Syndicat Départemental d'Énergie
Signature d'une convention pour la réalisation d'études
énergétiques au groupe scolaire Noël Bernard

Il est rappelé au conseil municipal que le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie.

Il développe notamment ainsi des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine. Il a notamment mis en place depuis 2019 le programme ORECA (Opération pour la rénovation énergétique en Côtes d'Armor) pour venir en aide aux communes dans tous les domaines de l'amélioration des bâtiments communaux. Il a été également lauréat avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies).

La commune de Bégard, engagée dans une démarche de rénovation énergétique a ainsi identifié parmi ses bâtiments, le groupe scolaire Noël BERNARD, bâtiment énergivore, pour un audit et souhaite donc bénéficier de l'accompagnement du SDE22 dans le cadre de cette opération.

Dans la mesure où les audits sont réalisés par un prestataire extérieur, le SDE22, peut coordonner la réalisation de ces études pour le compte de la commune.

Cet audit pouvant bénéficier d'un accompagnement du SDE, à savoir des tarifs négociés et des subventions, il est proposé au conseil municipal de déposer une candidature auprès du SDE22 au titre du programme « ACTEE + AAP Chêne » dans le cadre de cette étude.

Le SDE informe la collectivité que l'AAP « Chêne 1 » du programme ACTEE+ étant clôturé à ce jour, il sera possible d'intégrer ce projet lors d'une prochaine candidature qui pourrait être déposée au printemps 2024 (sous réserve des conditions d'applications) afin d'obtenir des financements.

La commune s'acquittera de la somme restante dans tous les cas.

Conformément à la délibération du comité syndical n°074.2023 du 29 septembre 2023 et dans la mesure où cet accompagnement est réalisé par le SDE22, les montants suivants s'appliquent pour l'encadrement de la mission et la réalisation :

Catégorie commune (1)	R100/U100	U50/R50	U0
Tarif journalier de prestation (agent du SDE)	220 € (coordination ou accompagnement)	300 € (coordination ou accompagnement)	400 € (coordination)

(1) Catégorie adoptée dans le règlement financier du SDE en 2020, en fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques et du taux de perception de la TCFE

La commune étant classée en U50, le tarif journalier de prestation sera de 300€.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

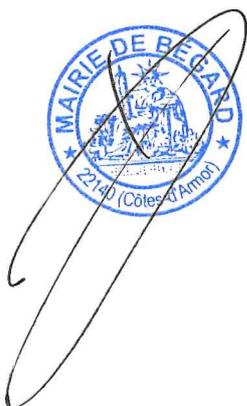
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>1</i>

- **VALIDE** le principe de la convention qui reprendra les éléments présentés ci-dessus et permettra la réalisation d'un audit énergétique du groupe scolaire Noël BERNARD.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal « Ville de Bégard ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Thomas LE HERVÉ

